



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 29 octobre 2020

Table des matières

LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ORGANISE SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 3

**LE GOUVERNEMENT DÉBLOQUE DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR SA STRATÉGIE
NUMÉRIQUE..... 4**

CONTACTS PRESSE..... 6

La Fédération Wallonie-Bruxelles organise sa transition écologique

A l'initiative de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'adopter un avant-projet de décret organisant la coordination et le renforcement de ses actions en faveur d'une transition écologique. Ce décret permettra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'inscrire pleinement dans la trajectoire nationale et internationale en la matière.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, partie prenante de l'Accord de Paris, ambitionne d'intégrer la transition écologique au cœur de son action. L'avant-projet de décret approuvé ce jour par le Gouvernement vise à définir les objectifs généraux de la Fédération en termes de transition écologique, mais aussi à organiser une coordination et un renforcement de ses actions.

Pour le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, *« la transition et la conscientisation écologique imposent une réelle prise en compte des enjeux ainsi qu'un changement des comportements, aussi bien collectifs qu'individuels. Lors de la précédente législature, alors que les gouvernements fédéral et régionaux ont légiféré en la matière, la Fédération Wallonie-Bruxelles est restée attentive. Dès ma prise de fonction, j'ai donc souhaité avancer sur le sujet afin d'inscrire pleinement la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette trajectoire nationale et internationale. »*

Dans cette optique, un Plan transversal de transition écologique sera élaboré en associant largement l'ensemble des secteurs, les acteurs de la société civile, les corps intermédiaires et les citoyens.

Ce plan transversal déclinera les actions à mettre en œuvre dans l'ensemble des compétences exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de ses organismes et des institutions qu'elle subventionne afin de contribuer à trois objectifs ambitieux, par ailleurs rappelés par la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 :

- La neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
- La réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- L'adoption de mesures d'adaptation durable nécessaires pour réduire le plus possible les risques du changement climatique pour l'homme et la biodiversité.

Un Comité, composé notamment d'experts, sera mis en place afin de coordonner le suivi de la mise en œuvre des mesures et des actions reprises dans le plan. Celui-ci sera communiqué au Parlement ainsi qu'aux Gouvernements fédéral, wallon et bruxellois.

Le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet : *« L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan transversal constitue une réponse sérieuse, volontariste et ambitieuse face aux défis écologiques et climatiques d'aujourd'hui. »*

Le Gouvernement débloque des moyens supplémentaires pour sa stratégie numérique

Sur proposition du Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, et du Ministre de la Fonction Publique en charge de l'Informatique, Frédéric Daerden, le Gouvernement a décidé de débloquer 5 millions d'euros supplémentaires pour passer le budget de la stratégie numérique passe de 20 à 25 millions d'euros dont un montant de 10 millions d'euros sera consacré à l'acquisition, en urgence, d'ordinateurs par les écoles secondaires.

Pour rappel, en sa séance du 17 septembre dernier, le Gouvernement approuvait une note d'orientation par rapport à la « *Stratégie numérique dans l'enseignement : équipements numériques et connectivité* » et chargeait le Ministre-Président et le Ministre de la Fonction Publique d'approfondir les différentes orientations présentées et relatives, notamment, à l'équipement numérique des élèves et des enseignants, au recrutement de conseillers technopédagogiques, aux plateformes et logiciels éducatifs, à la connectivité des écoles, à la connectivité à haut débit au domicile des élèves,...

Depuis lors, des discussions ont été menées avec l'ETNIC et différents partenaires pour mener à bien et concrétiser les différentes orientations mais la décision du 25 octobre dernier, de suspendre les cours en présentiel dans l'enseignement secondaire, et ce dès le 27 octobre et jusqu'au 12 novembre au moins, impose d'accélérer le déploiement de certaines de ces orientations.

C'est pourquoi, afin de permettre aux écoles secondaires d'acquérir un stock d'ordinateurs correspondant à au moins 5% de leur population scolaire, les pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire recevront une subvention qui sera calculée sur base d'un montant de 500€ par ordinateur. Concrètement, l'école comptant 1000 élèves recevra ainsi une subvention de 25.000€ qui lui permettra de constituer un stock d'ordinateurs (exemple : 50 ordinateurs à 500€ ou 62 à 400€,...), des ordinateurs qui pourront être mis, selon les modalités définies par l'école, à la disposition des élèves qui n'ont pas le matériel nécessaire pour appréhender l'enseignement à distance.

Parallèlement à cette décision, le Gouvernement charge le Ministre-Président et le Ministre de la Fonction Publique en charge de l'informatique de présenter, lors de la séance du 12 novembre prochain, le cahier des charges type qui sera mis à la disposition des écoles ainsi que la plateforme informatique qui informera les écoles et les parents de toutes les modalités relatives à l'opération qui, pour rappel, permettra aux parents ou aux personnes investies de l'autorité parentale de louer ou acheter un ordinateur pour son ou ses enfants scolarisé(s) entre la 3ème et la 7ème secondaire.

Pratiquement, la Fédération versera une indemnité de 25 euros/an pendant 3 ans ou 18,75 euros pendant 4 ans à la société avec laquelle le parent ou la personne investie de l'autorité parentale se sera engagée contractuellement pour louer l'ordinateur, ou une indemnité de 75 euros en cas d'acquisition. Complémentairement, la Fédération versera, à la société, un complément financier qui compensera la réduction octroyée aux parents en situation de précarité, une compensation qui sera prélevée sur le fonds de solidarité.

« Si nous voulions que l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles entre enfin dans l'ère du numérique, il était impératif de se doter d'une stratégie concrète, c'est ce que nous avons fait en septembre dernier avec mon collègue Frédéric Daerden. Aujourd'hui, la situation sanitaire et le recours à l'enseignement à distance nous obligent à accélérer fortement le tempo. Avec ces décisions, ce seront donc plus de 20.000 ordinateurs qui pourront être acquis, en urgence, afin d'aider prioritairement les élèves qui ne disposent pas de matériel informatique. Parallèlement, les autres volets de la stratégie numérique se déploient et les dernières modalités seront arrêtées le 12 novembre prochain. Tous les élèves entre la 3ème à la 7ème secondaire pourront ainsi bénéficier d'une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour disposer d'un ordinateur. » explique le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

« Nous dégageons des moyens budgétaires importants avec, en parallèle, une souplesse opérationnelle maximale pour être directement aux côtés des écoles, des enseignants, des jeunes et des parents confrontés comme jamais aux défis de l'enseignement numérique. C'est une première réponse à l'urgence pour répondre à la fracture numérique qui doit, en étroite collaboration avec le monde de l'enseignement, contribuer à poursuivre une stratégie qui renforce les apprentissages quelles que soient les circonstances. » a déclaré le Ministre de la Fonction Publique en charge de l'informatique, Frédéric Daerden.

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Florence Colard

florence.colard@gov.cfwb.be

+32 (0)477 839 776

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75